

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone: (+243)858 193 909
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

COMMUNIQUE N° CAMI/DG/0121/2024

Conformément au Protocole d'Accord relatif à l'encadrement de l'impôt sur la superficie des concessions minières, signé entre la Province du Lualaba « DRLU » et le Cadastre Minier « CAMI » en sigle, ce dernier informe les titulaires des droits miniers et/ou de carrières qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations relatives au paiement de l'impôt sur la superficie des concessions minières pour l'exercice 2024, à l'échéance du 1^{er} février 2024, que les Notes d'imposition d'office dudit impôt sont disponibles aux Guichets du CAMI, à ses adresses ci-après :

- A Kinshasa, au croisement des Avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, dans la Commune de la Gombe;
- A Lubumbashi, Avenue Lumumba, N°2575, Commune de Kampemba;
- A Kolwezi, 568, avenue Baobab, Commune de Dilala.

Par ailleurs, le Cadastre Minier rappelle aux titulaires des droits miniers et/ou de carrières, que conformément aux dispositions des articles 62, 71 et 177 du Code Minier révisé, que toute demande de renouvellement, de transformation, d'amodiation et des mutations, est subordonnée notamment, par la présentation de la preuve de paiement dudit impôt.

Fait à Kinshasa, le 23 MAI 2024

Ropol MABOLIA YENGA

Directeur Général

